

COMMUNIQUE
UNSA-RETRAITES
AVRIL 2019



RESOLUTION GENERALE PLENIERE ~ CONGRES UNSA DE RENNES AVRIL 2019 :

Le système de retraite par répartition est un pilier du modèle social français. Il est au cœur du pacte républicain qui lie toute la société au-delà des générations.

L'UNSA réaffirme son attachement indéfectible à la retraite par répartition qui repose sur un principe de solidarité intergénérationnelle. Le système de retraite doit rester contributif, redistributif et solidaire. La pension est un droit acquis par le travailleur.

Le salarié cotisant tout au long de sa carrière, a droit à la jouissance de sa pension pleine et entière. En aucun cas, cette pension ne peut être considérée comme une prestation d'aide sociale.

L'UNSA est attachée à la majoration pour l'enfant dans le calcul de la pension. Elle est justifiée pour compenser l'impact sur les carrières professionnelles. A ce titre, l'UNSA revendique l'attribution d'un forfait dès le premier enfant.

L'UNSA-RATP réaffirme son attachement au principe de la pension de réversion non plafonnée, conformément au règlement actuel des retraites.

L'UNSA-RATP n'est pas demandeuse d'une réforme des retraites. Si celle-ci devait avoir lieu, elle ne doit pas déboucher sur la remise en cause des statuts et devra tenir compte des spécificités des régimes spéciaux. Elle ne doit pas avoir pour conséquence une baisse des pensions par rapport à leur niveau actuel pour l'ensemble des pensionnés et ayant-droit.



Pour l'UNSA, des conditions de vie décentes doivent être garanties aux retraités et leur pouvoir d'achat doit être préservé.

Attachée au principe d'une revalorisation annuelle des pensions, l'UNSA demande à ce qu'elle soit indexée sur l'inflation, afin d'éviter un décrochage. En aucun cas, la revalorisation annuelle des pensions ne doit être inférieure à l'évolution de l'indice des prix.

On nous dit que les caisses sont vides, mais cela résulte bien de choix politiques délibérés :

- La suppression de l'ISF coûte 4,5 milliards d'Euros par an.
- Le plafonnement de l'imposition des dividendes aux actionnaires, 10 milliards.
- La suppression de l'Exit Tax, 6 milliards.
- La fraude fiscale, au moins 100 milliards.
- Le CICE, 40 milliards.
- L'évasion fiscale et le laxisme à l'égard des paradis fiscaux,

La poursuite du bradage des biens publics à des « investisseurs privés », est un autre moyen de transférer les fonds publics et collectifs vers des intérêts de particuliers. La vente des autoroutes à quelques grands groupes a coûté cher aux contribuables et enrichit les actionnaires privés. Il en sera de même pour la prochaine « privatisation d'ADP ».

UN PEU DE CONSIDERATION POUR LES ANCIENS !

Il est une revendication que le gouvernement de la République ne peut plus ignorer :

L'indexation des pensions de retraite sur l'inflation, bloquée depuis 5 ans !

La prise en compte de cette indexation va constituer un marqueur de la considération que le gouvernement aura ou pas à l'égard de cette doléance, en traitant de façon inégalitaire, les retraités et les salariés.

En effet, en appliquant une différence de traitement entre le niveau des salaires et celui des pensions, il creuse un fossé économique et sociologique intergénérationnel.

Au lieu d'une image d'une société harmonieuse où chaque génération apporterait sa pierre à l'édifice, on oppose les différentes catégories sociales, en oubliant tout ce que les retraités peuvent apporter en matière économique, bénévolat, transmission d'expériences, aide familiale, etc...

La décision de limiter uniformément à 0,3 % la revalorisation des retraites pour 2019 et 2020, accentue la perte du pouvoir d'achat des retraités et plonge certaines petites pensions dans la précarité.

PERMANENCE :

Nous vous rappelons que la prochaine permanence du Bureau Retraités aura lieu le :




LUNDI 20 MAI 2019
De 9 H 30 à 12 H 30
Au siège du Syndicat
11 rue Victor Hugo – 93170 BAGNOLET
Mail : unsaretraites@laposte.net

LAPORTE Jean-Claude	Conducteur
THOMAS Jean-Claude	Machiniste
BIDARD Jacques	Conducteur
BREUIL Jean-Louis	Conducteur
CANTRAINNE Philippe	Machiniste
COUDERT Bernard	Maîtrise
LANGLOIS Claude	Conducteur
LAPERSONNE Serge	Machiniste
CLAVEL Alain	Conducteur

COTISATION 2019 :

Nous vous rappelons que pour 2019, la cotisation syndicale est fixée à **30 €uros**. Nous vous rappelons l'obligation de remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous.



Actif
 Retraité

BULLETIN D'ADHESION 2019

Nom* : Prénom* : Matricule :

Fonction : Attachement* : Département* : Code LAC* :

Opérateur Cadre Maîtrise MAE

Date de naissance : Date d'entrée à la régie :

Adresse* : Code Postal* : Ville* :

Tel. Intérieur : Tel. Portable* : Tel. Fixe :

E-mail* : Nom du Délégué syndical :

Observations : Date* : Signature* :

Pour les renouvellements : Remplir uniquement les nom, Prénom, matricule et les informations qui ont changé * informations indispensables

Cotisation annuelle : Retraité = 30€ - Opérateur / DEV / MAE = 60€ - Maîtrise / Cadre = 70€

A remettre à un militant UNSA ou à retourner par courrier à :
SYNDICAT UNSA RATP - 11, rue Victor Hugo, 93170 Bagnolet (courrier interne: LAC BAVH)

